



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Aerofleur Spray contre les ravageurs**

Design code : A11045A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Agro AG  
Rudolf – Maag – Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Schweiz

Téléphone : +41 44 855 88 77

Téléfax : +41 44 855 87 01

E-Mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais), 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic

Catégorie 1

H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/UE

N Dangereux pour l'environnement

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (UE) No. 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



DANGEREUX POUR LE  
MILIEU AQUATIQUE

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410

Très toxique pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire: EUH 401

Respectez les instructions d'utilisation pour  
éviter les risques pour la santé humaine et  
l'environnement.

SP1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son  
emballage.

SPe 8

Dangereux pour les abeilles: Pulvérisation  
uniquement le soir, en dehors de la période  
de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou  
exsudant du miellat (p.ex. cultures,  
enherbement, adventices, cultures  
environnantes, haies) ou dans des serres  
fermées, pour autant que des pollinisateurs  
ne soient pas présents.

Conseils de prudence : P102  
P262

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les  
vêtements.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce  
produit.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de  
protection/un équipement de protection des yeux/  
du visage.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation  
industrielle d'élimination des déchets par  
combustion

### 2.3 Autres dangers

: Le mélange ne remplit pas les critères REACH pour une  
classification en tant que PBT ou vPvB



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Nom chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (UE) No 1272/2008)	Concentration
Cyperméthrin (ISO)	CAS-Nr.: 52315-07-8 EG-Nr.: 257-842-9 Index-Nr.: 607-422-02-X	T, Xn, Xi, N, R 25, 48/22, 37, 50/53	Acute Tox. 3 * H301 STOT RE 2 * H373 STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1H410 M = 1000	0.005 %
Chlorpyrifos (ISO)	CAS-Nr.: 2921-88-2 EG-Nr.: 220-864-4 Index-Nr.: 015-084-00-4	T, N, R 25, 50/53	Acute Tox. 3 * H301 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1H410 M = 10000	0.050 %
Eau	CAS-Nr.: 7732-18-5 EG-Nr.: 231-791-2	-	-	reste

#### 3.3 Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Retirer les vêtements souillés
- Inhalation : Apporter la personne concernée à l'air frais
- Contact avec la peau : Laver aussitôt avec beaucoup d'eau et du savon, enduire ensuite avec de la crème pour mains.  
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin
- Contact avec les yeux : Immédiatement rincer à fond avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières durant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un ophtalmologue
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin Eviter tout contact avec le produit.
- Protection de l'intervenant : Éviter tout contact avec le produit



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucuns symptômes ou effets spécifiques connus

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Traitement symptomatique

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée, mousse, CO2, poudre d'extinction

#### 5.1.2 Agents d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité

: Fort jet d'eau concentré

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Les gaz suivants peuvent être dégagés en cas d'incendie:  
monoxyde et dioxyde de carbone, divers produits organiques de  
décomposition et des oxydes d'azote.  
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits  
toxiques ne peuvent pas être exclues

### 5.3 Conseils aux pompiers

: Tenir prêts et porter des appareils de protection respiratoires

### 5.4 informations supplémentaires

: Aucune

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une bonne aération. Tenir à l'écart les personnes non  
concernées. Porter votre équipement de protection personnel (voir  
alinéa 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations,  
le milieu aquatique ou le sol.



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non inflammable et le mettre dans un conteneur étiqueté et hermétiquement refermable. Éliminer conformément aux réglementations.  
Matériau absorbant approprié: absorbant pour produits chimiques.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- : Aucune

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Observer les règles générales s'appliquant à la manipulation de toute substance chimique. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosol. Ne pas respirer l'aérosol. Prévoir une bonne aération ou aspiration.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- : Conserver dans les conteneurs d'origine hermétiquement fermés et placés dans un endroit sec, frais, bien aéré, à l'abri du rayonnement solaire et de l'humidité. Éviter le contact avec les acides et les bases. Conserver à l'écart des denrées alimentaires, boissons et fourrages. Tenir hors de portée des enfants.

#### 7.2.2 Matériaux d'emballage

- : Matériaux appropriés: conteneurs en matière synthétique, acier, acier inoxydable

#### 7.2.5 Autres informations sur les conditions de stockage

- : Température de stockage : 0 à 35 °C  
Classe de stockage (VCI): 12 (liquides non inflammables)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Produit enregistré pour la protection des plantes. Pour un usage correct et sûr de ce produit, veuillez lire les conditions d'autorisation sur l'étiquette du produit.



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
Chlorpyrifos	0.2 mg/m <sup>3</sup>	MAK	SUVA 2016

Les recommandations suivantes relatives au contrôle de l'exposition et à la protection individuelle concernent la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1 Mesures organisationnelles pour empêcher l'exposition

Mesures organisationnelles : Observer les règles usuelles s'appliquant à la manipulation de tout produit chimique. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés ou contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Mesure obligatoire d'hygiène avant une pause ou à la fin du travail: se laver les mains avec de l'eau et du savon

Mesures d'ordre technique: Assurer une bonne ventilation. Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. S'abstenir de fumer et éviter la formation d'étincelles et les flammes ouvertes

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection personnelle n'est normalement requis. En cas d'aération insuffisante, de nuisances olfactives ou de formation d'aérosol, de brouillards ou de fumée, porter un appareil respiratoire muni d'un filtre de type A suivant la norme DIN EN 141.

Protection des mains : Matériau des gants : caoutchouc nitrile (Dermatril)  
Épaisseur: 0,35 mm. Temps de résistance à la pénétration : > 8 h

Protection des yeux : Lunettes de protection fermées

Protection corporelle : Tenue de travail, à retirer en cas de contamination.

##### 8.2.2 Exposition environnementale

: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement

##### 8.2.3 Limitation et surveillance de l'exposition des utilisateurs

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Observer les mesures usuelles de précaution s'appliquant à la manipulation de produits chimiques. S'abstenir de fumer et éviter la formation d'étincelles et les flammes ouvertes



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide	
Forme	: émulsion	
Couleur	: blanc	
Odeur	: faible	
Seuil olfactif	: pas déterminé	
pH	: 6 – 9 (direct, 20 °C)	Méthode: CIPAC MT 75.2
Point/intervalle de fusion	: Ne s'applique pas	
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C	
Point d'éclair	: > 100 °C	
Taux d'évaporation	: donnée non disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible	
Limite d'explosivité, inférieure:	donnée non disponible	
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible	
Pression de vapeur	: donnée non disponible	
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible	
Densité	: env. 0,997 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	
Solubilité dans l'eau	: complètement miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau	: pas déterminé.	
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible	
Décomposition thermique	: donnée non disponible	
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible	
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible	
Propriétés explosives	: donnée non disponible	
Propriétés oxydantes	: improbable	
Peroxydes	: le produit ou mélange pas classé comme peroxyde organique	

#### 9.2 Autres données

Aucune

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

: Stable en conditions normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

: Pas de réactions dangereuses dans les conditions de de stockage prescrites. Substance à éviter: l'oxygène.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

: Pas de réactions dangereuses quand le produit est stocké et manipulé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

: Ne pas exposer à la chaleur et au rayonnement solaire direct.

### 10.5 Matières incompatibles

: Stocker uniquement dans le conteneur d'origine.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

: Produits de décomposition en cas d'incendie et de dégradation chimique ou thermique : monoxyde et dioxyde de carbone.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : LD<sub>50</sub> 95-270 mg/kg Rat

Toxicité aiguë par inhalation : LC<sub>50</sub> > 0.2 mg/L air (4 h) Rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD<sub>50</sub> > 2000mg/kg Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritation des yeux et légère irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales substance active : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité substance active : Pas d'information disponible.

Tératogénicité substance active : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction substance active : Pas d'information disponible.





## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles -  
exposition répétée  
substance active : Pas d'information disponible.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons  
Chlorpyrifos : LC<sub>50</sub> (96 h) : 0,009 mg/L, truite arc-en-ciel

Toxicité pour les  
invertébrés aquatiques  
Chlorpyrifos : LC<sub>50</sub> (48 h) : 1,7 µg/L, *Daphnia magna*

Toxicité pour les plantes  
aquatiques  
Chlorpyrifos : EC<sub>50</sub> (120 h) : > 0,4 mg/L, *Selenastrum capricornutum*

Toxicité pour les  
oiseaux  
Chlorpyrifos : LD<sub>50</sub>-oral : 490 mg/kg, colvert

Toxicité pour les  
abeilles  
Chlorpyrifos : toxique, LD<sub>50</sub>-oral : 360 mg/abeille

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau  
Chlorpyrifos : Pas d'information disponible.

Stabilité dans le sol  
Chlorpyrifos : Pas d'information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Chlorpyrifos : Pas d'information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Chlorpyrifos : Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Chlorpyrifos : Le mélange ne remplit pas les conditions REACH pour un  
classement comme PBT ou vPvB



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### 12.6 Autres effets néfastes

: Pas d'information disponible.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux réglementations locales, p. ex. apporter à une usine d'incinération des déchets. Ne pas éliminer ensemble avec les ordures ménagères.

### 13.2 EAK / AVV code de déchet

: 020105 Déchets de produits chimiques à usage agricole  
070499 Déchets non spécifiés ailleurs provenant de la fabrication, du conditionnement, de la vente et de l'utilisation de produits phytosanitaires organiques, de produits pour la protection du bois et autres biocides.


Ces numéros de codes de déchets sont des recommandations. Il est possible que d'autres numéros soient attribués sur la base d'autres utilisations spéciales du produit.

### 13.3. Emballage

: Les emballages usagés doivent être vidés aussi complètement que possible et éliminés de la même façon que le produit qu'ils contiennent.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport par route (ADR/RID)

- 14.1 Numéro ONU : UN 3082  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorpyrifos 0,05%)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :   
Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS  
Étiquette : 9  
14.4 Groupe d'emballage : III  
14.5 Dangers pour l'environnement : Oui  
Code de restriction en tunnels : (E)



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### Transport maritime (IMDG)

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorpyrifos 0,05%)

#### Nations unies

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** :



Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS

Étiquette : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

**14.5 Dangers pour l'environnement** : Oui

### Transport aérien (IATA-DGR)

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (Chlorpyrifos 0,05%)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** :



Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS

Étiquette : 9

**14.4 Groupe d'emballage** : III

**14.5 Dangers pour l'environnement** : Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Voir paragraphe 6 à 8

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Ne s'applique pas.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règles de l'UE:

Étiquetage selon le règlement (UE) n ° 1272/2008. (CLP)

Voir la section 2 ci-dessous.



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

- R25 : Toxique en cas d'ingestion.
- R48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
- R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.

Légende:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route



## Aerofleur Spray contre les ravageurs

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 29.03.2016

Date d'impression: 29.03.2016

BlmSchV : Ordonnance sur l'application de la loi fédérale sur la pollution

CAS : Chemical Abstracts Service

Norme DIN : de l'Institut Allemand de normalisation

CE : Concentration efficace

CE : Communauté européenne

EN : Norme européenne

IATA-DGR : Règlement sur les marchandises dangereuses Association du transport aérien international

IBC Code : recueil international de codes pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en gros

OACI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale

Code IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses

Norme ISO : International Standards Organisation

IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

log K<sub>ow</sub> : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention sur la pollution maritime = Convention pour la prévention de la pollution maritime

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

PBT : Persistant, avec potentiel de bioaccumulation, toxique

RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses

TRGS : règles techniques pour les substances dangereuses

ONU : Organisation des Nations Unies des Nations Unies

COV Composés organiques volatils (VOC)

vPvB : substance très persistante et avec un potentiel de bioaccumulation très élevé

VwVwS : prescription administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK Classe de pollution de l'eau